

ABONNEMENT.

Saumur :
En un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

27 Février 1883.

LE DÉPART DES PRINCES

LE DUC DE CHARTRES.

Si la Chambre s'est comportée vis-à-vis des Princes comme une assemblée de jacobins, on peut dire que le sieur Thibaudin a apporté dans l'exécution du décret, qui frappe le duc de Chartres, une animosité et une absence de courtoisie bien dignes de ce triste personnage.

Il faut dire qu'on savait le duc adoré non seulement de son régiment, mais encore de toute la population de Rouen, et on redoutait que son départ donnât lieu à une manifestation à la fois civile et militaire. Aussi le sieur Thibaudin a-t-il accumulé les précautions d'un véritable policier qu'il est, pour empêcher le régiment et la population d'accompagner le Prince à la gare et de lui témoigner leur sympathie.

Samedi soir, un officier du ministre se mettait à la recherche du général Cornat, actuellement à Paris, le joignait assez avant dans la soirée, et lui remettait les décrets signés, ainsi que les dépêches ministérielles. Les instructions de M. Thibaudin portaient que le général Cornat devait partir par le train de 4 h. 30 minutes, faire appeler aussitôt arrivé à Rouen le colonel du 12° chasseurs, lui signifier le décret, et ne quitter Rouen qu'après que le Prince en serait parti lui-même.

En outre, on devait télégraphier d'heure en heure aux ministres et les tenir au courant, par des dépêches chiffrées, de tout ce qui se passerait.

Il importait surtout, disaient les instructions, que le colonel partît par le premier train du matin et sans avoir le temps de faire ses adieux aux officiers et aux soldats de son régiment.

Le général Cornat, pestant contre le besogne qu'on lui imposait, et surtout mécontent

de manquer la soirée qu'il devait passer au théâtre, partit par le train de onze heures trente, et arriva à Rouen vers trois heures du matin.

Pendant qu'il voyageait, une dépêche du ministre invitait le colonel Laveuve à aller l'attendre à la gare, et à prévenir le Prince que le général Cornat désirait lui parler aussitôt après son arrivée au quartier général à Rouen.

A trois heures et quelques minutes, le colonel du 42° chasseurs entra chez le général Cornat, et celui-ci lui annonçait sa mise en non-activité et lui demandait avec insistance s'il ne comptait pas partir par le premier train.

Le colonel demanda au général de vouloir bien lui remettre par écrit l'ordre de sa mise en disponibilité, décidé qu'il était à rester à la tête de son régiment jusqu'à sa mise en route officielle.

Le général Cornat, muni des pleins pouvoirs du ministre, s'empressa de déferer à la demande du Prince et lui redit encore, en lui remettant l'ordre, qu'il ferait bien de partir le plus tôt possible.

Le duc de Chartres répondit qu'il partirait par le train de deux heures.

Il était quatre heures du matin. Le colonel se rendit au quartier de cavalerie, fit appeler l'adjudant de semaine et lui dicta les documents suivants, destinés à être lus au rapport :

ORDRE DE LA BRIGADE

Par décret du Président de la République en date du 24 février 1883, le colonel Robert d'Orléans est mis en non-activité par retrait d'emploi.

A la date de ce jour, le commandement de la 3e brigade de cavalerie sera exercé, par intérim, par M. le colonel d'Estrémont, commandant le 21e dragons. Le commandement du 12e chasseurs sera exercé par M. le lieutenant-colonel Barroy.

ORDRE DU RÉGIMENT

Officiers, sous-officiers, brigadiers et chasseurs, Pendant près de cinq ans nous avons travaillé ensemble. Nous n'avions que deux buts : préparer à la France des soldats dévoués et instruits, et ensuite maintenir le 12e régiment de chasseurs à la

hauteur de sa vieille réputation, conquise sur maints champs de bataille.

Je n'ai pas eu l'honneur de vous mener au feu. Ce sera le regret de toute ma vie. J'étais à côté de vous à Solferino et à l'armée de la Loire. J'y serai encore la prochaine fois.

En attendant, seconde mon successeur. Prouvez par votre zèle, par votre dévouement, par votre obéissance absolue aux lois du pays et aux règlements militaires, que les leçons que je vous ai données nont jamais été inspirées que par l'honneur et l'amour de la patrie !

NOTE POUR MM. LES OFFICIERS

Le colonel d'Orléans ne veut pas réunir le régiment un dimanche. Il tient cependant à exprimer aux officiers combien leur zèle, leur entrain, leur dévouement, ont pendant près de cinq ans rendu sa tâche facile. Ils ont fait leur devoir, et le colonel a la conscience d'avoir fait le sien. Il leur demande de continuer. Et frappé aussi durement que brusquement, il compte qu'ils ne laisseront pas pénétrer parmi eux la politique.

Il exprime à MM. les officiers les regrets de ne pouvoir leur faire une visite individuelle. Il défend que personne l'accompagne à la gare.

C'est son dernier acte de commandement.

Rouen, le 25 février 1883.

Signé : Colonel ROBERT D'ORLÉANS.

L'adjudant, qui écrivait sous la dictée du colonel, pleurait à grosses larmes en écrivant.

Rentré chez lui, et après avoir pris quelques instant de repos, le duc de Chartres se mit en uniforme et rendit visite à M. Hendlé, préfet de la Seine-Inférieure, qui le traita de Monseigneur et lui exprima ses vifs regrets de le voir partir. Puis il alla à l'archevêché et fit ses adieux au vénérable cardinal de Bonnechose, auquel il remit une somme de 10,000 francs pour ses pauvres, avec une lettre d'adieu de la duchesse.

Il alla successivement chez le maire et chez tous ses chefs militaires hiérarchiques.

Et enfin, rentré dans son hôtel de la rue d'Elbeuf, il reçut à onze heures le corps des officiers de son régiment dans son cabinet.

Tout le monde avait les larmes aux yeux, et le colonel fut obligé de calmer tous ces braves soldats, qui lui témoignaient non-seulement leurs sympathies, l'ardente expression de leur dévouement, mais aussi l'émotion unanime du régiment entier qui, jusqu'au dernier cavalier, était dans un état de véritable exaspération.

Sous-officiers et soldats voulaient manifester, faire une souscription pour offrir une épée d'honneur, accompagner le colonel à la gare.

On a eu toutes les peines du monde à les retenir.

Les officiers se sont retirés la mort dans l'âme et emportant au plus profond de leur cœur le souvenir de l'admirable exemple de discipline donné par leur colonel.

Enfin, le colonel revêtit des habits civils, et à deux heures il arrivait à la gare, où, suivant ses ordres, ne se trouvaient ni un officier, ni un cavalier du 12e chasseurs.

En revanche, il y avait la foule des notabilités légitimistes et grand nombre ont respectueusement témoigné leur sympathie à la noble victime du sieur Thibaudin.

Le duc était accompagné de la duchesse, des deux princesses, ses filles, et du petit prince Jean, son dernier enfant. L'aîné de ses fils est à Stanislas.

Le duc de Chartres, parti de Rouen par le train de deux heures, s'est rendu directement chez lui, rue Jean-Goujon, où il n'a vu personne.

Le matin, il avait reçu, à Rouen, un envoyé du duc d'Aumale, venu pour conférer avec lui.

LE DUC D'ALENÇON.

Le décret de mise en non activité a été, dimanche matin, signifié par écrit au duc d'Alençon, par les soins de son colonel. Le duc a quitté le régiment après avoir pris congé de ses chefs et de ses camarades. Il n'a pas encore abandonné sa résidence de l'avenue Daumesnil.

On sait qu'il est d'habitude dans les régiments, presque de règle, à l'arrivée et au départ d'un officier, que ses camarades lui offrent un dîner ou un punch.

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

IX — (Suite)

Il était environ deux heures du matin quand la diligence s'arrêta au pied de la montagne de l'Estrelles.

Le temps était magnifique, l'air d'une pureté admirable et le ciel complètement étoilé : on eût dit un décor de féerie préparé à souhait pour l'agrément des voyageurs qui cette nuit-là allaient de Marseille à Nice. Aussi quand le conducteur se présenta aux portières de la voiture pour adresser à ceux qu'elle contenait la phrase traditionnelle :

— Les voyageurs qui désirent monter la côte à pied, veuillez descendre...

Tout le monde se hâta de mettre pied à terre.

Edmond Leroux, le premier, avait sauté en bas du coupé et, en attendant son ancien condisciple, il frappait le sol du bout de sa canne avec des marques d'impatience qui ne lui étaient pas habituelles. Évidemment, la conversation qu'il avait eue à Toulon avec Paul Moreau ne l'avait pas laissé indifférent. Celui-ci, suspendu aux étrivières, ache-

vait sa descente en soufflant comme un phoque, et Edmond se rassurait un peu en se disant que s'il n'y avait pas de projets arrêtés, ce serait là un rival bien peu redoutable pour un joli garçon comme lui; aussi la trépitation nerveuse qui le secouait depuis Toulon commençait à se calmer, quand Paul Moreau passa amicalement son bras sous celui de son ancien condisciple, en lui disant :

— Eh bien ? — Hâtons le pas, dit Edmond Leroux d'une voix brève; nous causerons plus librement quand nous aurons distancé les autres voyageurs.

Les deux hommes marchèrent côte à côte pendant quelques minutes sans échanger une parole.

— Mon cher camarade, dit enfin Paul Moreau, sais-tu que depuis Toulon j'ai fait des réflexions ?

— Quelles réflexions ?

— Oh ! beaucoup, et de toute sorte. D'abord, mon cher Edmond, il faut que je commence par t'affirmer que je connais aussi bien que toi l'état de tes affaires.

— Je n'ai rien à cacher.

— Non, tu es un brave et loyal garçon, et je n'ai rien voulu dire qui pût t'offenser. Mais, dernièrement, j'ai rencontré Geoffroy, un de nos anciens du lycée, tu te souviens, Geoffroy, que nous appelions Penche-l'oreille, parce qu'il avait le malheur de porter la tête inclinée sur l'épaule gauche à la façon d'Alexandre le Grand ? Et par lui

j'ai eu de tes nouvelles.

— Ah ?

— Est-il vrai que tu es depuis trop longtemps déjà maître clerk chez un avoué de la rue Sainte-Anne, M^e Rollat ou Rolland ?

— M^e Rolland, c'est très-vrai.

— Pour un homme de ta valeur qui est resté maître clerk d'avoué quand il a passé trente ans, c'est un piètre résultat, n'est-il pas vrai ?

— Pourquoi cela ?

— Parce que ce n'était pas précisément pour toucher à ce but que tu obtenais, il y a treize ans, le prix d'honneur de rhétorique au lycée de Toulon; ce n'est pas pour cela non plus que depuis tu as mené cette vie laborieuse, frugale, sevrée de plaisirs ! Non ! Ou tu ne te rends pas justice, car tu vauds mieux que cela, ou, permets-moi de te le dire, tu manques de sincérité avec moi.

— Ma position, dit Edmond Leroux avec plus d'amertume qu'il n'eût voulu en laisser paraître, est celle de beaucoup de jeunes gens de mon âge tout aussi méritants que moi. Il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. La chance ne sourit pas à tout le monde.

— J'en suis un exemple vivant, dit gaiement Paul.

— Toi ! fit Edmond avec un dédaigneux mouvement de lèvres.

— Ô mon Dieu ! reprit le gros Paul sans paraître

autrement blessé, ne me rappelle pas que je n'ai pas le droit de me plaindre, car je ne me plains pas. Je suis de ceux qui restaient paresseusement couchés sur l'herbe, pendant que vous autres vous grimpez au mât de cocagne pour gagner la timbale d'argent.

Paul s'aperçut sans doute, à un léger froncement de sourcils de son ancien condisciple, que ni ses bouffonneries, ni ses métaphores n'étaient du goût de l'austère jeune homme, car il changea brusquement de ton en reprenant :

— J'ai follement, sottement dissipé l'héritage paternel qui devait m'assurer l'indépendance du présent et la sécurité de l'avenir. J'ai compromis ma position d'une manière irrémédiable. Au lieu de fortifier ma jeunesse dans le travail, je l'ai usée dans l'oisiveté ou ruinée dans de vulgaires plaisirs. Que veux-tu ?

Paul poussa un soupir et, revenant brusquement à sa nature insouciant et un peu cynique, il ajouta :

— Aujourd'hui, je me souviens que j'ai quelque part, dans un coin de la Provence, un enclos à la mode de Bretagne, deux ou trois fois millionnaire. Je suis son seul parent et je viens te lui rappeler. Mais si je suis blackboulé par mon oncle comme cela m'arrivait régulièrement autrefois au bachot chaque fois que je me présentais, ma foi, je n'aurai que ce que je mérite. Mais toi, mon cher camarade...

Conformément à cette coutume, les compagnons d'armes du duc d'Alençon, au 42^e d'artillerie, à Vincennes, devaient l'inviter à dîner, à la suite du décret qui l'arrache à son régiment.

Un ordre ministériel vient d'interdire cette réunion.

Nous n'avons pas à souligner le sentiment avec lequel cette mesure inqualifiable a été accueillie par les officiers du 42^e d'artillerie.

LE DUC D'AUMAËLE.

Quant au duc d'Aumale, le décret qui le concerne lui a été porté par un officier d'ordonnance du ministre de la guerre.

Comme il n'exerçait aucun commandement actif, le duc d'Aumale n'a eu aucune visite à faire, aucun uniforme à quitter, aucun corps d'officiers à remercier.

Il s'est contenté de passer le dimanche à Chantilly, et de sourire tristement de la comédie qu'on a voulu jouer autour de son nom en le privant d'un commandement qu'il n'exerce plus, mais qu'il pourrait exercer au cas où nous aurions un jour la guerre.

Chronique générale.

M. Edouard Hervé, directeur du *Soleil*, après avoir rappelé quelle fut la conduite du duc d'Aumale et du prince de Joinville lors de la révolution du 24 février 1848, s'exprime en ces termes :

« On a vanté souvent la conduite tenue dans cette circonstance par le duc d'Aumale et par le prince de Joinville. Il est certain, il est avéré, il est incontestable, que si la République, en 1848, s'est fondée sans difficultés, si elle n'a pas rencontré de résistance sérieuse, elle le doit à l'abnégation du duc d'Aumale et du prince de Joinville.

» A qui a servi cette abstention ? A qui a profité ce sacrifice ? Qui a bénéficié de cette abnégation ?....

» Trente-cinq ans se sont écoulés depuis que le duc d'Aumale et le prince de Joinville, mal inspirés suivant nous, ont cru devoir s'incliner devant le décret sans valeur d'un gouvernement sans mandat. Et trente-cinq ans après cet acte d'abnégation, sans lequel la République ne se serait jamais fondée, on refuse au duc d'Aumale et au prince de Joinville, on refuse à leurs neveux, le duc de Chartres et le duc d'Alençon, le droit, le modeste droit qui appartient à tout Français de se faire tuer pour la défense de la patrie...

» Si le duc d'Aumale et le prince de Joinville, si les d'Orléans, quels qu'ils soient, ne profitent pas de cette leçon, c'est qu'ils sont incorrigibles. Depuis trente-cinq ans ils font tout ce qui dépend d'eux pour ne pas être prétendants. Depuis trente-cinq ans ils font tout ce qui dépend d'eux pour ne pas gêner la République et les républicains.

» La République aujourd'hui leur répond : « Quoi que vous fassiez ou quoi que

» vous ne fassiez pas, vous me gênez. »
» Quoi que vous fassiez ou quoi que vous ne fassiez pas, vous êtes des prétendants. »
» Il ne dépend pas de vous de cesser d'être des prétendants. Vous êtes des prétendants ; vous le serez toujours. Vous êtes des prétendants obligatoires. »

Nous apprenons que divers membres des deux Chambres signeront une protestation au Président de la République contre l'application aux princes d'Orléans de la loi de 1834.

Cette protestation, d'après ce que l'on nous dit, ne sera pas la seule qui sera envoyée à M. Grévy.

Le ministre de la justice vient d'être chargé par ses collègues du cabinet de préparer un projet de loi restrictif à la loi de 1834 sur la presse.

De plus fort en plus fort.

On annonce que M. Madier de Montjau se disposerait à soutenir à la tribune une proposition demandant la suppression de nos ambassades à l'étranger. D'après lui, la République n'aurait aucunement besoin d'entretenir, à grands frais des ambassadeurs à l'étranger, et les consuls seraient parfaitement suffisants pour défendre les intérêts de nos nationaux.

Des renseignements recueillis sur plusieurs points du département de la Loire nous permettent d'annoncer qu'un certain nombre de meneurs anarchistes, envoyés de Paris, parcourent depuis quelques jours les centres ouvriers, notamment Firminy et le Chambon, et cherchent à exciter les travailleurs à prendre part au mouvement révolutionnaire qui va éclater et pour lequel on attend le signal.

On écrit de Berlin :

« L'Allemagne procède à de formidables armements, cela ne fait aucun doute. A l'occasion du couronnement du Czar, il y aura sous les auspices du gouvernement de Berlin une réunion de diplomates qui, sous le prétexte de remplir une mission de courtoisie et de simple formalité auprès du Czar, discuteront entre eux les chances qui peuvent se présenter d'un conflit entre les gambettistes réorganisés par M. Ferry et l'Empire allemand. Ce sera comme l'organisation d'une sorte de ligue contre le jacobinisme français. Le temps n'est plus où la République française était tolérée, parce qu'elle paralysait la France; le prince de Bismark et les autres gouvernements européens se sont aperçus que le jacobinisme français encourage le socialisme, le nihilisme et même le férianisme, sinon directement, du moins par le seul fait qu'il existe et qu'il gouverne un grand pays, en attendant qu'il le tyrannise. M. de Bismark croit qu'il aura toute l'Europe avec lui. »

— Quel rapport ?

— Dame ! quand on est le fils d'un pauvre secrétaire de la mairie d'Antibes, il n'y a guère que dans la corbeille d'une jeune mariée que l'on puisse trouver les deux ou trois cent mille francs nécessaires à la réalisation de notre rêve. Eh bien, tu l'es dit que la fille du bonhomme Cochard, la Rose d'Antibes, comme on l'appelle là-bas, a, entre autres agréments, celui d'avoir un père millionnaire.

— Paul !

— Eh bien qu'y a-t-il donc ?

— Pourquoi m'attribuez-vous des projets que je n'ai pas, et qui, sans doute, sont les vôtres ?

— Ah ! ah ! ah ! dit Paul, nous tournons à l'aigre, nous boudons notre vieux camarade, nous lui disons : vous !

Edmond Leroux, très-mal à son aise en présence de ce bizarre personnage, dont il n'avait jamais vu le moindre exemplaire dans sa vie si laborieuse et si austère, Edmond ne savait que répondre et faisait assez triste figure. Mais Paul Moreau était de ces gens que rien ne démonte ni ne surprend. Dans les nombreux naufrages de sa vie, il avait conservé, comme unique épave, cette bonté native qui ne l'abandonnait jamais, et qui fait qu'un jeune homme, si bas soit-il tombé, n'est jamais complètement odieux.

Il se rapprocha d'Edmond et lui dit, en repre-

ÉTRANGER

LE COMLOT DE BRUXELLES.

Une explosion de dynamite a eu lieu samedi dans un village des environs de Bruxelles et a amené l'arrestation de deux individus, dont l'un était mortellement blessé.

Après un interrogatoire, on a constaté que ces deux individus étaient les nommés Cynoc et Métayer, condamnés tous deux par défaut dans le procès des anarchistes de Montceau-les-Mines.

L'*Etoile* annonce que Métayer aurait fait des aveux d'une très-haute gravité.

Trois malles contenant des papiers compromettants ont été saisies chez le sieur Delarut, président des anarchistes.

Le bruit court que cette trouvaille aurait mis la police sur la trace d'un immense complot.

Plusieurs arrestations sont imminentes.

On télégraphie de Bruxelles, 26 février :

« La *Gazette de Bruxelles* annonce la saisie de plusieurs malles renfermant des lettres et des documents, la plupart écrits en russe ou en italien et relatifs à un vaste complot international organisé par les anarchistes.

» Le même journal ajoute que, depuis avant-hier, un échange incessant de dépêches aurait lieu entre Paris et Saint-Petersbourg, que plusieurs réfugiés seraient activement surveillés et qu'on s'attendrait à des arrestations et à des expulsions. »

ANGLETERRE. — Les home-rulers menacés.

— On mande de Londres, 24 février :

« La terreur règne parmi les députés home-rulers : la police est à leurs trousses. Les radicaux irlandais sont surveillés, épiés, traqués ainsi que tous ceux qui pourraient avoir à leur parler.

» De son côté, M. Forster ne sort qu'accompagné de détectives ; sa maison est gardée jour et nuit. A la Chambre même, dans les couloirs, la police secrète le garde. La Strangers-Gallery est remplie de mouchards qui observent les moindres mouvements des assistants. Les huissiers se divisent les visiteurs par groupes et ne les perdent pas un instant de vue. On devient de plus en plus circonspect pour les admissions, surtout celles qui proviennent des députés irlandais.

» Les députés irlandais ont leur police secrète, et ils sont on ne sait comment renseignés sur tous les pas et démarches des membres du gouvernement, sur tous les dangers dont chacun de ces home-rulers est menacé, c'est une lutte ouverte mais conduite par des moyens cachés.

» Quant à M. Parnell qui a été la dupe des « Invincibles », toujours méfiant à son égard, tout le monde sait qu'il n'a rien de commun avec la grande conspiration. Les férianis l'avaient même désigné à leurs assassins à gages. »

nant, un peu malgré lui, le bras de son ancien condisciple sous le sien :

— Je te répète que je veux ton bonheur, et que je le ferai, s'il le faut, malgré toi.

— Je ne demande l'aide ni le secours de personne, répondit Edmond avec une nuance de mauvaise humeur.

— Oui, tu es fier, nous savons cela ; mais si j'ai la passion du Don Quichottisme, moi ! Si je veux faire la terre-neuve ! Si je veux me dévouer pour toi !

— Ces plaisanteries !...

— Tu te méfies de moi et te boudannes jusqu'au menton. Eh bien ! d'un mot, je puis faire cesser toutes tes appréhensions ; oui, d'un mot, je puis te ramener. Je suis marié.

— Toi !

— Oui, moi, mon ami ; je n'en ai pas l'air, mais c'est comme cela. J'ai enchaîné ma liberté.

L'hymen me tient sous ses lois asservi.]

— En vérité !

— Hélas ! oui !... quand je dis : hélas ! non que je me plains de mon sort. Oh ! Dieu, non ! Je suis le plus heureux des hommes, et l'histoire de mon mariage est le plus romanesque des romans. Surprises, coups de théâtre, rien n'y manque. Si je te contais...

— C'est inutile.

LA VÉRITÉ SUR L'ÉGYPTÉ.

Les fièvres et la dysenterie déciment l'armée d'occupation. Les hopitaux militaires sont encombrés de malades. Les troupes levées par Baker-Pacha font très-mollement leur service, elle sont toutes sous l'influence de sectes fanatiques et au Caire l'animosité des indigènes contre les Européens redouble.

Le Khédive essaie, mais vainement, de secouer le joug que lord Dufferin lui impose et il déclare que si l'armée britannique ne reste pas au moins trois ans en Egypte, il abdiquera sans plus tarder. Les impôts se perçoivent difficilement ; les fellahs murmurent plus que jamais ; ils ne voient aucune amélioration à leur sort. Les réformes de lord Dufferin peuvent satisfaire quelques notables, mais elles ne sont point comprises de la masse des populations.

REVUE FINANCIÈRE.

Les transactions ayant été très-suivies, la cote a largement progressé durant cette huitaine.

L'activité sur nos fonds publics ne s'est pas un instant démentie, à l'exception du 5 0/0 qui ayant monté vivement a reperdu quelques points à la fin de la séance du 23 au cours de 115.12 ; le 3 0/0, de 79.33, a passé à 80.15 ; l'amortissable, très-ferme, s'est élevé de 80.15 à 80.67.

Ainsi que le faisaient prévoir les bilans successifs de la Banque de France, le taux de l'escompte a été abaissé de 1/2 0/0 à 3 0/0.

Les rentrées d'or ont atteint près de 8 millions. L'action a oscillé de 5,210 à 5,190.

Le Crédit Foncier, que nous laissons à 1,235 il y a huit jours, est à 1,235.

Tous les capitalistes recherchent avec empressement cette bonne valeur, qui ayant donné l'an passé 55 fr. de dividende, donnera 60 fr. pour l'exercice courant, car d'ores et déjà les bénéfices nets de la Société s'élèvent à 18 millions.

Mentionnons les obligations foncières nouvelles qui ont atteint 340 et vont certainement gagner des prix plus élevés.

Une valeur qui a subi une large amélioration c'est le Mobilier Français qui se tient à 365, soit 44 fr. de hausse.

Les valeurs étrangères sont demeurées hésitantes.

Entre autres la Banque Ottomane, elle attend pour faire quelques bénéfices après l'affaire des Tabacs Turcs.

Or, le Sultan paraît peu disposé de livrer toute son administration à une Société qui n'a rien de profitable pour le pays.

La Franco-Egyptienne est restée sans transactions, le public est très-défiant à l'égard de cette société.

Nos chemins de fer sont en hausse constante : Midi, 1,100 ; Ouest, 795 ; Orléans, 1,275.

Chronique Locale et de l'Ouest.

REVUE D'APPEL

DES HOMMES A LA DISPOSITION ET DU SERVICE AUXILIAIRE.

Il sera procédé, en 1883, à une revue d'appel des hommes à la disposition de l'autorité militaire des classes de 1878 et 1880, et des hommes du service auxiliaire des classes de 1874, 1876, 1878 et 1880.

La revue s'effectuera, comme les années précédentes, au chef-lieu de canton, le jour

— Rassure-toi, je n'en ferai rien. Ce sont là de ces doux souvenirs que l'on garde dans le secret de son cœur. Dans un de mes voyages, — j'ai beaucoup voyagé, — j'ai rencontré à Londres une jeune personne à laquelle, pas plus que moi, la fortune n'avait souri jusque-là. Elle exerçait les modes, mais elle n'y était pas née. Hermine, — elle s'appelait Hermine, mon ami, — devint ma femme, et dès lors, je n'eus plus qu'une ambition, un rêve, une idée fixe : voir ce nom magique resplendir au fronton d'un des opulents magasins de Regent street. Vois-tu d'ici l'effet ? MODÈS FRANÇAISES PAR M^{lle} HERMINE. Hermine ! Est-ce un nom assez réussi ! C'est à se pâmer d'aise. Un pareil nom est une trouvaille et vaut des centaines de mille francs. Je vois d'ici des équipages de ladies s'arrêter devant notre porte. Tout était prêt, mon ami ; une seule chose me manquait, celle qui fait le nerf de la guerre, l'argent. Ce fut alors que je me souvins de mon oncle à la mode de Bretagne, le docteur Cochard, dont j'entendais souvent parler à Londres comme d'un original de forte espèce, mais qui, dans ses bizarreries, avait adopté la très-sage coutume de faire payer ses consultations des prix fabuleux. On le disait deux ou trois fois millionnaire. Je résolus donc de venir le trouver pour le prier de me donner un coup d'épaulé. C'était de ma part une démarche un peu hasardeuse... d'autant plus que... Puis-je parler en

En disant ces derniers mots, Paul Moreau avait passé son bras sous celui d'Edmond. Celui-ci se dégagea sans affectation.

— Moi, dit-il, j'ai fait de mon mieux pour suivre ce que je croyais être la route du devoir et de l'honneur.

— Un instant, camarade, dit Paul Moreau en se retournant vivement, l'honneur, je n'y ai jamais manqué, du moins que je sache.

— Mais je n'ai pas dit...

— Non. Tu m'as perdu de vue depuis de longues années, et en me retrouvant aujourd'hui sous ce costume, qui n'annonce pas précisément un agent de change ou un pair de France, tu as eu un lapsus linguæ. C'est oublié, et si bien oublié, que je veux t'aider dans l'entreprise que tu vas tenter.

— Quelle entreprise ?

— Allons, je ne suis pas plus bête qu'un autre. Veux-tu que je te dise la bonne aventure ? Eh bien, au train dont il va, tout le monde sait à Paris que ton patron, M^e Rolland, ne tardera pas à rendre fourbus les chevaux qui le mènent.

— Mais...

— Pourquoi nier ? Avant six mois, il vendra sa charge. Si, comme on le dit, c'est un brave garçon, il t'a déjà fait des ouvertures, et voilà comment je rencontre un ancien condisciple dans notre vieille Provence.

où le Conseil de révision se réunira pour procéder à la formation de la classe de 1882.

Les hommes soumis à la revue et qui seront présents dans les communes du canton, seront tenus de se rendre à l'ordre de convocation, alors même qu'ils appartiendraient à une autre subdivision, sans qu'ils puissent jamais être obligés de se rendre dans leur subdivision d'origine.

Bonne nouvelle pour les familles.

A l'occasion des vacances, les collégiens seront admis à voyager au demi-tarif.

La Compagnie d'Orléans a donné le signal de cette mesure libérale.

Il est à espérer que les autres suivront.

On nous écrit de la commune de P..., arrondissement de Saumur :

« Notre commune, amoureuse des grands, possède en ce moment trois fonctionnaires :

» Le premier, auquel, réglementairement, on doit s'adresser, répond : *Ca ne me regarde pas !*

» Le deuxième, impossible d'y parler le jour, il ne fonctionne que la nuit.

» Le troisième, par exemple, dit : *On va voir à ça !*

» Mais, comme on ne voit rien, à qui s'adresser alors ?

» C'est le cas de se présenter.

» Le 11 février, une famille, éplorée par la mort d'une mère, adressa à M. le Maire une déclaration de décès dont il refusa lecture.....

» De telle sorte qu'elle ne put obtenir son permis légal d'inhumation que le troisième jour. M. le secrétaire de la Mairie en était bien détenteur dès la veille, mais il ne devait le délivrer qu'avec l'assentiment de M. le fonctionnaire de nuit.

» Avant les superfluités, le respect à la tombe, s'il vous plaît !

» UN ADMINISTRÉ. »

L'AFFAIRE DE DURTAL

UN VOLEUR PUNI.

Le *Réveil de l'Ouest* raconte ainsi cet événement :

« Jeudi 22 février, M. Bilbille, fabricant de papiers à Gouis, près Durtal, recevait chez lui des membres de sa famille ; après le dîner, M. Bilbille et son fils Eugène firent une partie de billard, qui se termina vers dix heures et demie.

» Quelques instants après, chacun regagnait son appartement et les lumières étaient éteintes.

» La chambre occupée par M. Bilbille père est située au premier étage, au-dessus du salon ; vers les 11 heures 1/2, il entendit du bruit au-dessous et sonna la bonne à laquelle il fit part de ce qu'il avait entendu, celle-ci descendit avec une lumière, visita le salon et la salle de billard où il y avait encore du feu et ne découvrit rien d'anormal. Mais M. Bilbille, peu rassuré, sans doute,

sur les recherches de la bonne, ne s'endormit pas et prêta l'oreille ; bien lui en prit, car un quart d'heure plus tard il entendit clairement le bruit d'une porte qui s'ouvrait. Immédiatement il se leva, s'arma d'une canne mètre, fit prévenir son fils, qui prit son fusil, et la seule cartouche qui lui restait qu'il mit dans son arme, et, éclairés par la servante, ils firent irruption dans le salon, où ils trouvèrent un individu à mine suspecte n'ayant pour tout vêtement que sa chemise et un gilet de travail.

» Interpellé par M. Bilbille sur sa présence à cette heure chez lui, l'inconnu ne répondit pas, alors M. Bilbille le frappa d'un coup de sa canne ; le malfaiteur s'armant d'un tison enflammé allait se précipiter sur M. Bilbille, lorsque la bonne, voyant son mouvement agressif, cria à M. Eugène Bilbille : « Tirez donc ou votre père va recevoir un mauvais coup ».

» M. Bilbille, fils qui n'était qu'à trois mètres de l'individu, l'ajusta en pleine poitrine, fit feu et l'étendit raide mort aux pieds de son père.

» La gendarmerie fut immédiatement prévenue et à quatre heures du matin le parquet de Baugé se rendait sur les lieux pour y faire son instruction.

» Voici, d'après des renseignements absolument exacts, les détails qui nous sont parvenus.

» L'individu en question attendait de l'autre côté de la rivière le moment où les maîtres de l'habitation dormiraient. Ne voyant plus de lumières, il se déshabilla, traversa le Loir à la nage, cassa un carreau de la salle de billard ; ce fut le premier bruit entendu par M. Bilbille. Il s'introduisit dans la maison et pénétra dans le salon où lorsqu'il fut surpris il fouillait les meubles cherchant à voler.

» Ce misérable paraît âgé de 48 à 50 ans, la figure est repoussante, la balle lui a traversé le corps de droite à gauche et est allée se perdre dans un meuble placé derrière lui ; ses effets, retrouvés de l'autre côté de la rivière, sont ceux d'un mendiant ; on pense que c'est un repris de justice, quoique son identité n'ait pas encore été établie.

» Un photographe mandé de La Flèche est venu photographier ce misérable qui sera sans doute reconnu. »

Plus de népotisme !

Dans le dernier mouvement du ministère des finances, on a pu voir la nomination, à la recette particulière des finances de l'arrondissement de Châteaugontier, de M. Octave Pinot, docteur en droit ; et l'on s'est demandé à quel titre cet avocat sans causes, absolument étranger à l'administration des finances, devait ce bon... fromage de Hollande.

Cette faveur s'explique aisément :

M. Octave Pinot a épousé récemment, à Angers, la propre nièce de M. Tirard, ministre des finances.

Tout s'explique.

Nous avons annoncé l'acquiescement de M. Ernest Landeau. Le premier, cet honorable industriel de Sablé, ce père de famille, avait encouru les rigueurs effectives de la loi scélérate. Le premier, il avait été condamné par le juge de paix de son canton à l'amende et à la prison pour sa résistance énergique, entière, à l'oppression républicaine.

Par trois fois, le 28 novembre, le 19 décembre, le 23 janvier, des jugements avaient été rendus à Sablé contre M. Ernest Landeau, coupable d'avoir interdit à ses enfants l'école athée, où ils avaient été inscrits d'office, faute de déclaration.

Le 24 février, le condamné interjetait appel au tribunal de Sablé.

Voici la sentence :

« Par ces motifs :

» Déclare les trois appels interjetés par Landeau réguliers en la forme, joint les trois instances et statuant au fond, dit qu'il a été mal jugé, bien appelé,

» Emendant et faisant ce que le premier juge aurait dû faire, décharge Landeau des condamnations prononcées contre lui par les trois jugements dont est appel, le renvoie sans dépens des fins des poursuites dirigées contre lui, en conséquence des trois plaintes sus énoncées de la commission scolaire de Sablé. »

Un jugement rendu en première instance le 12 janvier par le juge de paix de Bléré (Indre-et-Loire) a acquitté M. Martin-Moreau, coupable du même crime que M. Landeau.

Si nous rapprochons ces deux faits judiciaires, ce n'est pas seulement parce qu'ils ont même sens et même résultat ; c'est encore parce que les deux jugements sont basés sur des considérations analogues qui intéressent tous les pères de famille et qui se résument ainsi :

1° Les parents doivent être avertis individuellement de la prétendue obligation de déclaration, l'affichage officiel ne remplace pas l'avis individuel et écrit ; faute de cet avis, le maire ne peut inscrire légalement aucun enfant à l'école communale.

2° L'absence de l'école ne devient contravention prévue par l'article 14 de la loi du 28 mars 1882, que dans le cas de seconde récidive, c'est-à-dire que si l'enfant a manqué l'école pendant un mois après une première récidive constatée.

Ces moyens juridiques sont à retenir et ouvrent aux résistances même légales un nouveau terrain de lutte.

RENNES.

Le 21 février, vers neuf heures du matin, les environs du théâtre de Rennes étaient presque inabordables.

De nombreux groupes étaient formés et discouaient assez vivement pour que le passant, étonné, s'arrêtât et prêtât une oreille attentive aux propos échangés de part et d'autre.

Le sujet des conversations diverses n'était autre que la fugue nocturne du directeur du théâtre, M. Gênois.

Ce dernier, en effet, avait disparu emportant avec lui toutes les recettes des soirées et des matinées du mois courant.

Il est parti sans payer aux artistes les appointements du 15 janvier au 15 février, plus six jours du mois nouveau.

COSTUMES

Pour la Cavalcade et le Bal masqué

Nous informons les jeunes gens de notre ville qu'ils trouveront, chez M^{me} CHOUANET, concierge du Grand-Théâtre d'Angers, un **grand assortiment de Costumes** pour la Cavalcade et le Bal masqué du 4 mars.

M^{me} CHOUANET se trouvera à Saumur (au Théâtre), les vendredi 2, samedi 3 et dimanche 4 mars.

BOURSE DE PARIS

DU 26 FÉVRIER 1883.

Rente 3 0/0	80 45
Rente 3 0/0 amortissable	81 »
Rente 4 1/2	112 »
Rente 5 0/0	115 35
Obligations du Trésor (anciennes)	510 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	505 »

L'ART NATIONAL, *Etude sur l'histoire de l'art en France*, par H. DU CLEUZIQU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

EAUX-BONNES

Eau minérale naturelle contre : Rhumes Catarrhes, Bronchites, etc. Asthme, Phthisie, rebelles à tout autre remède. Employée dans les Hôpitaux. — Dépôt toutes Pharmacies. Vente annuelle : Un million de bouteilles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

toute sincérité, mon cher camarade ?

Edmond Leroux, depuis qu'il savait n'avoir plus à redouter en lui un rival, trouvait que son ancien disciple avait grand besoin de quelques grains d'ellébore. Il lui répondit donc simplement par un signe de tête.

— Eh bien, continua Paul Moreau, mon cher et ancien camarade, tu comprends ceci : quand un vieillard s'appelle le docteur Cochard, lorsqu'il a une fille à marier et que son seul parent, — car je suis son seul parent, il ne faut pas l'y tromper — eh bien, lorsque son seul parent vient à lui avec la tournure et les grâces que la nature a départies à ton camarade Paul Moreau, le bonhomme doit se dire : Voilà un prétendu pour ma fille.

Edmond, stupéfait, s'était arrêté devant Paul Moreau et le contemplait en se demandant si l'ancien lycéen de Toulon ne se moquait pas de lui. Mais il n'y avait pas besoin d'un long examen pour se convaincre que Paul Moreau parlait sérieusement. Il était aussi grave qu'il lui était permis de l'être avec un nez bourgeonné, des yeux larmoyants et un ventre piriforme. Cependant, Edmond ne pouvait pas plus en croire ses yeux que ses oreilles, il dit à Paul :

— Voyons, je ne te comprends pas bien. Que pourrais-tu craindre en te présentant chez le docteur ?

— Je craignais... de trop réussir, répondit Paul

en cherchant une circonlocution qui rendit sa pensée d'une façon transparente. Me comprends-tu ?

— Pas trop.

— Diab ! tu m'étonnes. Eh bien, les prétendants à la main de la Rose d'Antibes ne doivent pas être précisément aussi nombreux que l'étaient ceux de Pénélope. Si, au milieu de ces lourdauds d'Antibes, de ces Provençaux arriérés, se présentait tout à coup un jeune homme bien fait de sa personne, élégant, ayant vu le monde et en ayant pris le grand air, un parfait gentleman, comme nous disons en Angleterre, un jeune homme accompli, enfin, comme ton ancien camarade... Regarde-moi, ajouta Paul en se mettant en position, de trois quarts, la jambe droite en avant, le pouce gauche dans l'entourage de son gilet.

Edmond leva les yeux et eut toutes les peines du monde à ne pas rire au nez de Paul Moreau.

— Comprends-tu, maintenant ? continua celui-ci sans rien perdre de son aplomb. En me voyant, la pauvre petite Rose d'Antibes aurait été subjuguée et se serait dit : Voilà le mari qu'il me faut.

— Eh bien ?

— Eh bien, mon cher ami, ne t'ai-je pas dit que je suis marié ? Veux-tu que je m'expose à devenir bigame ? Aussi je n'ai pas voulu ajouter à mes avantages personnels en empruntant le secours de l'art. Voilà pourquoi j'ai laissé ma garde-robe à

Paris, et je tiens à me présenter à la Rose d'Antibes sous ce costume qui n'a rien qui doive éblouir la jeune héritière.

— Très-origina ! dit Edmond, qui finissait par prendre gaiement la chose.

— Oui, ce n'était pas mal trouvé, reprit Paul en rougissant un peu du gros mensonge qu'il venait de faire, mais cela ne suffisait pas, — ces jeunes filles ont quelquefois de si folles imaginations dans le cerveau. Heureusement, je t'ai rencontré. Tu me sauves, mon cher Edmond, tu me sauves !

— Moi ! je te sauve !

— Sans doute. Si je ne prends pas au sérieux les jeunes gens d'Antibes, je te regarde, toi, comme un concurrent redoutable, et nous pourrions, je crois, lutter à armes égales, si mon intention était de combattre. Mais, loin de là, je ferai tous mes efforts, au contraire, pour que toutes les chances soient pour toi. Ainsi, mon cher camarade, confesse-toi. Viens-tu à Antibes pour épouser Aurora Cochard ?

— Eh bien... oui, dit Edmond.

— A la bonne heure donc. Tu m'as pour allié, au lieu de m'avoir pour rival. Non-seulement je me suis, à dessein, privé de toutes les élégances qui pourraient relever les agréments de ma personne, mais je veux me rendre à dessein odieux à la jeune personne ; je feins la rusticité, qui est si loin de ma

nature éprise pour toutes les délicatesses, et je favorise ainsi tes projets.

— Ah ! c'est très-ingénieux, dit Edmond, riant enfin de bon cœur des imaginations burlesques de son ancien camarade de collège.

— Seulement, continua Paul, échange de bons procédés. Pendant que je te servirai près de la fille, ne me dessers pas près du père. Souviens-toi d'Hermine et de notre futur établissement de Regent street.

— Oui, oui, dit en riant Edmond, ne crains rien, je me souviendrai.

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 25 février 1883.

Versements de 113 déposants (19 nouveaux), 23,667 fr. » c.

Remboursements, 23,115 fr. 99 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Levés.

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

VENTE

Sur licitation

EN QUATRE LOTS

DE DIVERS

IMMEUBLES

Situés commune du Puy-Notre-Dame,

Dépendant de la communauté ayant existé entre les époux ROBIN-MARIGNOR et de leurs successions.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, le dimanche dix-huit mars mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le Tribunal civil de première instance, le quinze février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré ;

Aux requête, poursuite et diligence de :

1^o M. François Robin, propriétaire, demeurant à Cix, commune du Puy-Notre-Dame ; 2^o M. René Douet-Douet, cultivateur, demeurant au même lieu ; 3^o M. Henri Douet, cultivateur, demeurant à Pancou, commune de Saint-Macaire-du-Bois ; 4^o M. René-Auguste Bougouin, cultivateur, demeurant aux Mousseaux, commune du Vaudelnay-Rillé ; 5^o M. Jean-Baptiste Bougouin, charcutier, demeurant au Puy-Notre-Dame ; 6^o M^{me} Louise Bougouin, épouse de M. Paul Esnault, boulanger, avec lequel elle demeure à Montreuil-Bellay, et celui-ci pour la validité ; 7^o M^{me} Joséphine Meslé, épouse de M. Pierre Châteigner, propriétaire, avec lequel elle demeure au Puy-Notre-Dame, et celui-ci pour la validité ; 8^o M. René Gay, caporal au 56^e régiment d'infanterie de ligne, 2^e bataillon, en garnison à Chalon-sur-Saône ;

Tous co-intéressés, ayant M^e V. Le Ray pour avoué ;

Contre : M^{me} Emilie Drogis, veuve en premières noces de M. Louis Bougouin, épouse en second mariage de M. Pierre Cuvert, cultivateur, avec lequel elle demeure aux Mousseaux, commune du Vaudelnay-Rillé, et celui-ci pour la validité ;

« Pris, M^{me} Cuvert, au nom et comme tutrice naturelle et légale » d'Emilie Bougouin, sa fille mineure, « issue de son premier mariage avec le sieur Louis Bougouin, et le sieur Cuvert, tant pour l'assistance et autorisation de sa femme, que comme co-tuteur de ladite mineure. »

Ayant M^e Henry Lecoy pour avoué ; En présence, ou lui dûment appelé, de M. Charles Bougouin-Gay, propriétaire, demeurant au Vaudelnay-Rillé, agissant au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Emilie Bougouin, sus-nommée ;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Pasquier, notaire au Puy-Notre-Dame, commis à cet effet, procédé à la vente sur licitation des immeubles ci-dessus désignés, sur les lotissements et mises à prix ci-après, fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Une maison, sise au Puy-Notre-Dame, quartier du Perdriau, composée de trois chambres basses dont deux à feu, grenier au-dessus, grange ou cellier à côté, vers midi ; hangar sous lequel est un pressoir, cave au-dessous, deux écuries et un toit à volailles, cour, puits dans cette cour.

Jardin derrière la maison, contenant environ quatre ares quarante centiares, petit emplacement en face la maison de l'autre côté de la rue.

Le tout en un seul tenant, clos de murs, joignant au midi et au couchant M. Châteigner, au levant la rue, au nord M. Guyon, et compris au plan cadastral sous le numéro 1026, section A.

Mise à prix, douze cents francs, ci..... 1.200

2^e Lot.

Une pièce de terre, plantée en vigne, située aux mêmes lieu et commune, devant la

A reporter.. 1.200

Report.. 1.200
maison et de l'autre côté de la rue, contenant cinquante-trois ares quarante-sept centiares, joignant au couchant la rue, au levant et au nord M. Dallencou, au midi M^{me} veuves Nau, Guyard et M. Clémenceau, compris au plan cadastral sous les numéros 1445 et 1446 p, section A.
Mise à prix, deux mille francs, ci..... 2.000

3^e Lot.
Une maison, sise au Puy-Notre-Dame, quartier de la Croix-Bodet, comprenant :

I. — Un corps de bâtiment, composé de deux chambres basses, dont une seule à cheminée, grenier au-dessus, cellier à côté, cour devant, écurie, petit toit et puits à eau dans la cour.

II. — Un autre corps de bâtiment, composé d'une chambre basse à cheminée, avec chambre au-dessus aussi à cheminée, petite grange derrière la chambre basse et grenier au-dessus de cette grange.

III. — Et un troisième corps de bâtiment composé de :

1^o Une chambre au rez-de-chaussée, chambre haute et grenier au-dessus ;

2^o Une cave ;

3^o Tous les droits de propriété et d'usage, pouvant appartenir aux colportants dans un passage commun avec M. Eugène-Dominique Proust, et régnant sous une partie de ladite chambre haute ;

4^o Communauté à la cour et au puits ;

5^o Et communauté au pressoir de M. Proust, pour faire le vin et droit de passer sur sa cour pour décharger la vendange, mais seulement pendant le temps des vendanges.

Le tout en un seul tenant, joignant au nord et au couchant M. Proust, au midi la grande route de Vihiers, au levant M. Mauny, et compris au plan cadastral sous les numéros 1615, 1616 et 1640 p, section A.

IV. — Et un jardin, situé en face de la maison, de l'autre côté de la grande route, petit toit à l'angle, vers midi.

— Ce jardin, en forme de triangle, est clos de murs ; il joint au nord la grande route, au couchant M. Bonnin, au levant et au midi M. Mauny, et est compris au plan cadastral sous le n° 1640 p, section A.

Mise à prix, deux mille francs, ci..... 2.000

4^e Lot.

1^{er}. Une maison avec cour, au village de Cix, comprenant deux corps de bâtiments : le premier à gauche en entrant dans la cour, composé de deux chambres, dont une à feu, grenier au-dessus ; le second en face de la porte d'entrée, composé d'une chambre à feu, grenier au-dessus, couloir entre les deux bâtiments, une écurie au fond reliant lesdits bâtiments, greniers au-dessus, cour au-devant dans laquelle est le puits près le chemin, jardin derrière lesdits bâtiments, le tout se tenant sans communauté et compris au cadastre sous les numéros 2270, 2273, 2277 et 2278, section A, joignant au nord et au levant François Robin, au midi Louis Guyon et au couchant le chemin, d'une contenance de deux ares trente centiares.

2^{ent}. Cinq caves, au même lieu, dont une servant d'habitation ayant une cheminée, deux petites servant d'écurie vers ouest de celle d'habitation ; dans une autre, à l'ouest, existe un pressoir à casse-cou garni de ses ustensiles, une autre à l'est de la cour commune, ayant sa cour devant renfermée ; cour et puits communs ; passage commun avec Douet et Audebert, le tout contenant quatre-vingt-dix-sept centiares et joignant au nord et au levant M. Bodineau, au midi le même et le chemin, au couchant les jar-

A reporter.. 5.200

Report.. 5.200
dins des ayants droit, le tout compris au cadastre sous les numéros 2293, 2295, 2297 et 2298, section A.

3^{ent}. Un jardin, audit lieu, contenant deux ares, joignant au nord Douet, au levant le passage des caves, au midi le chemin, au couchant M. Colineau, le tout compris au cadastre sous les numéros 2291 et 2292 de la section A.

4^{ent}. Une cour, au même lieu, au canton de l'Isle, au village de Cix, contenant trois ares trente-trois centiares, joignant au nord la rue et Desplaces, au levant Louis Guyon, au midi les vendeurs, au couchant la route de Pancou, le tout compris au cadastre sous le numéro 2496 de la section C.

5^{ent}. Une place à fumier, aux Râtelnières-de-Cix, contenant vingt centiares, joignant au levant la rue, au midi Desplaces et Guyon, au couchant Robin, compris au plan cadastral sous le numéro 701 de la section C.

Mise à prix, mille francs, ci..... 1.000

Total des mises à prix : six mille deux cents francs, ci... 6.200

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2^o A M^e Henri LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, co-licitant ;

3^o A M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué-sousigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-trois.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mil huit cent quatre-vingt-trois, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (140) Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e DAGET, docteur en droit, avoué à Blois, successeur de M^e BEULAY.

A VENDRE

SUR LICITATION

En l'étude et par le ministère de M^e FOYER, notaire à Maulévrier, Le dimanche 4 mars 1883, à 2 heures après midi,

LA

MÉTAIRIE DES PETITES-VANNES

Consistant en :

Bâtiments d'habitation et d'exploitation, cours, jardins, terres labourables et prés ; le tout, d'une contenance de 27 hectares 33 ares 62 centiares, situé commune des Echaubrognes (Deux-Sèvres) et commune de Maulévrier (Maine-et-Loire).

Sur la mise à prix de 15.000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e DAGET, avoué, poursuivant la vente ;

A M^e FILLY, avoué à Blois, co-licitant ;

A M^e ROBERT, notaire à Châtillon-sur-Sèvre, présent à la vente ;

Et à M^e FOYER, rédacteur et dépositaire du cahier de charges.

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT,

Rue du Marché-Noir, 18.

S'adresser à M. VIGNAUD, tailleur, qui l'habite. (141)

A VENDRE

JUMENT DE SANG

Six ans, alezane. — Belles actions.

S'adresser à M. DE NEUVILLE, 78, rue d'Orléans.

TRAVESTISSEMENTS

LA MAISON GASNIER

Place de la Bilange,

Se charge de fournir TOUS COSTUMES pour CAVALCADE et BAL TRAVESTI, et prie de ne mettre aucun retard à commander ou à retenir les COSTUMES que l'on désirerait louer.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

BEL ÉTABLISSEMENT

Propre au Commerce des Vins mousseux et en pièces,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Comprenant vastes bâtiments, caves en roc et terrains clos donnant sur la rue, ledit terrain d'une superficie d'environ 10 ares.

Pour plus de renseignements, voir les placards.

S'adresser : soit à M. Arthur MORICET, sur les Ponts, à Saumur ; soit à M^e MÉHOUSAS, notaire. (80)

Étude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

CHATEAU et PARC DE MILLY

Commune de Gennes.

Cette propriété comprend :

CHATEAU avec grands salons, salle de billard, salle à manger, cuisine et offices, nombreuses chambres à coucher ; chapelle ; grandes servitudes ; cour et jardin avec serre ; un beau parc planté de chênes avec deux étangs.

Le tout entouré de murs formant un ensemble de 90 hectares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (64)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883.

MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, n° 49.

S'adresser à M. NANGEUX, quai de Limoges, 66. (720)

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Meublée ou non meublée,

Avec JARDIN donnant sur la Loire ;

Le tout aux Rosiers.

S'adresser à M^{me} POULAIN, propriétaire aux Rosiers. (73)

A LOUER

L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée,

Située au Chardonnet.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOE-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

PERRUQUES

DE TOUS STYLES.

M. FOURNIER, coiffeur, rue du Puits-Neuf, se charge de procurer, en location, pour la Cavalcade, des PERRUQUES de tous styles en prévenant huit jours à l'avance.

PRIX MODÉRÉS.

M^e LE RAY, avoué à Saumur, demande de suite un petit clerc, sachant bien écrire.

UN JARDINIER, muni de bons certificats, demande une place dans une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et ois de per-dria. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacal et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, évite la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilogramme pour en faire 200 tasses ; prix : 4 fr. ; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878 ; avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épiciers, rue d'Orléans. (450)



Saumur, imprimerie P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.